

# Le médiateur essuie les plâtres de Jeholet

Les plaintes touchant les aides à l'emploi (APE) ont plus que doublé entre 2017 et 2018 !

**O**n connaît les grandes tendances des réclamations formulées en 2018 par les citoyens auprès du médiateur (indépendant) de la Wallonie et de la Communauté française. Nouveauté cette année : les plaintes relatives aux APE, aides à la promotion de l'emploi. La réforme Jeholet (MR) passe mal et cela se traduit par une explosion des plaintes.

51 plaintes en 2017 et plus de 100 en 2018 ont eu trait aux APE. Les associations œuvrant dans le social sont de plus en plus nombreuses à se tourner vers le médiateur de la Wallonie. Pourquoi ? Parce que le ministre wallon de l'Emploi, Pierre-Yves Jeholet (MR), leur refuse tout subside pour toute nouvelle demande et pour toute demande d'extension de projet.

## « UN CHOIX POLITIQUE »

En clair, les ASBL qui voudraient créer un service ou étendre un service existant, en engageant un demandeur d'emploi grâce aux points APE, se voient refuser les subsides.

Il semble en effet que tout soit gelé d'ici 2020 et l'entrée en vigueur de la réforme des APE voulue par le gouvernement MR-cdH. « Il s'agit d'un choix politique que le médiateur n'a pas à commenter », indique le médiateur Marc Bertrand. « Mais c'est dans les motivations de ces refus que réside le problème ». Au lieu

de dire clairement aux ASBL : pas de nouveau contrat d'ici 2020, le ministre motive ses refus par toutes sortes de raisons

qui paraissent « bidons ». Pis : des ASBL qui avaient déjà reçu le feu vert du ministre ont, au final, essuyé un refus de subsides !

Ce manque de clarté a poussé nombre d'associations, incrédules, dans la rue (manifestations) et aussi dans les bras du médiateur qui n'a pas pu faire grand-chose si ce n'est de demander au ministre Jeholet de s'exprimer clairement. « Pourquoi le ministre ne dit-il pas une fois pour toutes, que seules les demandes de prolongation d'aide seront traitées ? », suggère Marc Bertrand. Mais le ministre n'a toujours pas embrayé dans ce sens et les plaintes continuent à affluer.

## TÉLÉREDEVANCE : ENCORE !

L'autre tendance 2018, c'est que les Wallons se plaignent toujours autant de la fiscalité wal-

lonne. C'est toujours la matière qui les irrite le plus et qui se trouve en tête du podium avec environ 500 réclamations en 2018, sur un total de 3.400 réclamations.

« C'est moins que les 766 réclamations de 2017 », nuance Marc

Bertrand. « Mais on reçoit logiquement moins de plaintes par rapport à la téléredevance puisque cette taxe a disparu. Il reste néanmoins encore des réclamations pour des litiges passés ».

En 2018, les plaintes téléredevance ont diminué de moitié : 225 environ contre plus de 500 en 2017. Le reste des autres plaintes fiscales concerne surtout la taxe de circulation et de mise en circulation.

Les plaintes touchant le logement occupent la 2<sup>e</sup> place du podium (200 plaintes environ en 2018 contre 238 en 2017). Il s'agit la plupart du temps de citoyens qui se plaignent de leur logement social (humidité,

panne de chauffage...) ou de leur (mauvais) classement dans la liste d'attente.

Sur la 3<sup>e</sup> marche du podium, on trouve toutes les plaintes relatives à l'emploi (203 au lieu de 173 en 2017). Essentiellement à cause de la fameuse réforme APE. ●

FRANÇOISE DE HALLEUX

**Bien que la téléredevance ait été supprimée par la Région wallonne, le médiateur a encore reçu plus de 200 plaintes en 2018 de la part de citoyens**

**Nouveau**

## Allocations familiales

> **École.** Le médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles est là pour aider le citoyen qui rencontre des difficultés avec une administration wallonne ou de la Communauté française. Les matières sont vastes (logement, emploi, routes, jeunesse, crèche, énergie...). Cependant, bon nombre d'institutions échappent au médiateur. Par exemple, si vous avez un souci avec une école, le médiateur ne peut intervenir que si cette école est organisée par la Communauté française. S'il s'agit d'une école communale ou du réseau libre, le médiateur n'a aucun pouvoir!

> **Les intercommunales** aussi échappent au médiateur. Sauf celles qui ont signé une convention, comme les intercommunales des déchets. *« La ministre De Bue est d'accord d'étendre nos compétences à toutes les intercommunales mais nous attendons l'arrêté du gouvernement »*, s'impatiente M. Bertrand.

> **Les allocations familiales**, qui viennent d'être transférées du fédéral à la Communauté française, commencent à alimenter le médiateur wallon : déjà 9 réclamations en 2019.

> **0800/19,199** : numéro gratuit du médiateur, à appeler si le service réclamation de l'administration incriminée ne vous a pas donné satisfaction. Le médiateur peut venir chez vous si vous avez des soucis pour vous déplacer. ●

F. DE H.